

Séjour enfants de 2010 / 2011 / 2012

Du 16/07 au 19/07/19

Du 30/07 au 02/08/19

(4 jours / 3 nuits)

HUELGOAT

Au camping « La rivière d'Argent »

Accrobranche

Piscine

Journée en calèche

Course d'orientation

Chasse au Trésor

Contes et Légendes

Du 16/07 au 19/07/2019 et du 30/07 au 02/08/2019.

Séjours sous tente. Départ et Retour en car. **24 places**

Situation géographique :

Ces deux séjours se dérouleront au camping « La rivière d'argent » à Huelgoat.

Ce camping est équipé d'une piscine couverte, 2 baignades sont prévues, encadrées par notre surveillant de baignade diplômé.

La base de campement est le point de départ d'une randonnée féérique jusqu'à... « la marre aux fées. »

Activités Phares du séjour :

A l'Ouest, Roulottes et Calèches de Bretagne, Locmaria-Berrien

Deux roulottes d'une capacité de 12 enfants emmèneront les enfants à travers les paysages de Huelgoat pour une journée.

Accrobranche, Parc KARAEZ Adrénaline

Plus grand parc d'aventure du Finistère pour 3 heures d'Accrobranche. Les enfants auront la possibilité d'évoluer selon leur niveau, 5 à 6 parcours différents.

Escape Game, Chasse au Trésor, Course d'orientation

Organisés et animés par l'équipe d'animation du séjour.

Et toute la vie de camp...

De la préparation des repas, des temps de vaisselle entre amis, les veillées du soir, des temps de rires et de partages...

Prix du séjour : Le prix du séjour est en fonction du quotient familial.

Coût réel	0 à 650	651 à 1000	1001 à 1500	1501 et +	Hors interco
170,00 €	56,00 €	80,00 €	105,00 €	125,00 €	160,00 €

Infos :

- Pour retirer un dossier d'inscription, passer au bureau du centre de loisirs, Maison de l'Enfance, 15 Street Lannoc 29810 Plouarzel, ou téléphoner au 02/98/89/33/47 (demander Mr PODEUR, directeur du Pôle Enfance)
- Pour les familles fréquentant déjà la structure, inscriptions via le portail.
- L'adhésion est obligatoire à l'association Familles Rurales
- Possibilité de régler le séjour en 3 fois. Solde 10 jours avant le séjour.
- Validation de l'inscription par le versement d'un acompte de 30 € pour les quotients de 0 à 1000, et de 50 € pour les quotients de plus de 1001.
- Règlement en espèce, chèque et ANCV.
- Dossier complet pour le 1^{er} juillet